

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2011031

Signataire : ED/ESP

OBJET : Adhésion de la commune de Bois-d'Arcy (78) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les articles L.5211-18 et L.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-16 et 17 relatifs aux conditions d'adhésion de nouvelles collectivités ou structures à un syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 1994 autorisant la modification des statuts du Syndicat, portant notamment extension des compétences à l'électricité et changement de la dénomination du Syndicat qui devient « Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France » (Sigeif),

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bois-d'Arcy en date du 15 mars 2011, sollicitant son adhésion au Syndicat pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité,

Vu la délibération n°11-23 du 27 juin 2011 du Comité d'administration du Sigeif portant sur l'adhésion de la commune de Bois-d'Arcy pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la délibération n°11-23 du 27 juin 2011, annexée à la présente délibération, du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Bois-d'Arcy.

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué